

Vos questions / nos réponses

Jeu en bureau de tabac

Par [Momodu25](#) Postée le 23/09/2025 21:22

Bonsoir à toute et tous , je me suis fait interdire de jouer en ligne et de casino pour trois ans, il était temps de passer à l'acte et j'en suis très content. Je jouais nécessairement en ligne et c'était ça qui était incontrôlable, car forcément j'avais la carte bleue dans la poche, elle téléphone dans l'autre main et je disais surtout sur du ParisSportifs surt' tout et n'importe quoi J'ai une petite question si un jour je venais à faire un loto ou un ticket de loto ou paris sportif dans un bureau de tabac et que mon gain excède les 300€ Est-ce que je peux recevoir la somme ou serais-je bloqué ? Merci pour vos réponses.

Mise en ligne le 25/09/2025

Bonjour,

Ne connaissant pas la réponse à votre questionnement, nous vous invitons à contacter directement le service de L'autorité Nationale aux Jeux (ANJ) qui pourra vous éclairer.

Il s'agit du service qui gère les interdictions de volontaire au jeu et régule les règles régissant les opérateurs de jeux en France.

Vous trouverez en bas de réponse un lien qui vous permettra de les contacter directement et poser votre question.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Contacter l'Autorité Nationale des Jeux \(ANJ\)](#)